

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
  
CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE  
~~~~~  
COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 JANVIER 2019**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 23 janvier dernier, le conseil municipal peut maintenant valablement délibérer.

Présents :	M. CLERBOIS Jean-Paul M. BOUCHÉ Jean-Yves M. FREUDENREICH Pascal	M. BERGAULT Jean-Paul M. FABIANSKI Jean-Marc Mme SAMAKE Jmaïaa	M. BREME Eric Mme LOPPIN Danielle
Pouvoirs :	Mme LÉANDRE Frédérique à Monsieur CLERBOIS Jean-Paul Mme TANGUY Maryse à Monsieur FREUDENREICH Pascal		
Absents :	Mme BELIN Katty Mme GATTEAU Carine M. LASSERE Jean-François M. SOMVEILLE Gyril	M. BUCQUET Gilles M. HIERNARD Pascal Mme MARECHAL Christelle	M.FORJAN Louis Mme HUOT Isabelle

A été nommé secrétaire : M. BOUCHÉ Jean-Yves

Ordre du jour :

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Venue de l'Orchestre de Picardie – Tarifs,
- Rachat du Minibus,
- Vente de la maison de Crogis,
- Modification du tableau des emplois,
- Aide financière pour un BAFA,
- Demande de congé de formation d'un agent,
- Prime de fin d'année (annulation de la délibération 95/2018),
- Recensement de la population Recrutement d'un agent recenseur,
- Plan de gestion Parelle de la Colinette Classement Forêt alluviale,
- PLUi CARCT – Classement zones humides,
- 30 Millions d'Amis,
- Questions diverses

1) Venue de l'Orchestre de Picardie

Monsieur le Maire explique qu'il a signé en fin d'année un contrat de cession avec l'Orchestre de Picardie Région Hauts de France qui se produira à Essômes sur Marne le 02 Février 2019 à 20 h à la Salle Polyvalente

Le montant de cette prestation est de 3059.50 € ttc.

Il explique qu'il a fait un courrier à la CARCT pour une demande de subvention à hauteur de 1500 €.

Il propose les prix des entrées suivants

- * Adulte 10 €
- * Les – 18 ans et sans emploi 6 €

Une buvette sera déclarée au nom de l'Association Danse en Omois.

Madame LOPPIN rappelle les différents points de la fiche technique produite par l'organisation de l'Orchestre de Picardie.

Les techniciens arriveront vers 16h30 pour l'installation du matériel, il faut prévoir deux employés de la commune pour les aider pour le rangement à la fin du concert. Monsieur MAGNIER sera présent tout le long du concert en cas de problème technique.

Il faudra ouvrir les portiques de la place du Cygne.

Les musiciens arriveront à 18h30.

Le concert commencera à 20h pour une durée de 2 heures. Ouverture de la billetterie à 19 heures.

Il faudra prévoir une personne à l'entrée afin de diriger les spectateurs.

Monsieur CLERBOIS explique qu'il a reçu une demande de Monsieur LEURS, afin d'obtenir des places gratuites pour les enfants du conservatoire. Il est proposé d'accorder 5 places gratuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de tarifs ci-dessus.

2) Rachat du Minibus

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en date du 19 décembre 2018 de la Société VISIOCOM qui se propose de revendre à la collectivité le Minibus.

Il est proposé le rachat sec du véhicule au prix de 4100 €TTC l'enlèvement des sérigraphies et le changement de carte grise seront à la charge de la collectivité et à effectuer sous deux mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le rachat du véhicule au prix de 4100 € TTC.

Les publicités devront être enlevées par nos soins.

3) Vente de la Maison de Crogis

Monsieur le Maire a reçu, le 14 janvier 2019, une offre d'achat de la maison de Crogis, « Le Point de Rencontre », de KIYINDU-BAZABIDILA Alexis, résidant 24 rue de Pavant 77730 Citry, pour la somme de 55 000 €.

L'offre est validée par les futurs acquéreurs mais ils souhaitent avant de conclure définitivement une estimation des travaux à réaliser.

Nous devrions avoir une réponse début Février.

4) Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de Monsieur PERIER Cyril l'informant qu'il a été reçu au concours de Caporal de Sapeurs-Pompiers Professionnel et qu'il demande un détachement pour stage au 01 mars 2019 pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur Cyril PERIER, à compter du 1^{er} mars 2019.

Monsieur le Maire explique que Madame BERHOUMA Vanessa a été nommée stagiaire au 13 février 2018 pour une durée d'un an.

Il propose maintenant sa titularisation au 13 février 2019 au grade d'adjoint administratif à temps complet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent la titularisation de Madame BERHOUMA Vanessa, à compter du 13 février 2019 à raison de 35 heures par semaine.

Monsieur le Maire rappelle que Madame VACARESSE-PIETREMENT Jennifer revient à compter du 24 février 2019 et qu'il va être procédé au licenciement de Madame FARIA Gaëlle à compter du 21 février 2019. Madame FARIA recevra une indemnité de 8664 € plus ces congés payés.

5) Demande de Congé de formation d'un agent

Monsieur le Maire présente la demande d'un congé de formation professionnelle de Melle Amélia RICHARD d'une durée de six semaines à temps complet pour effectuer un stage du 04 mars 2019 au 12 avril 2019, à la Mission Locale, Avenue de l'Europe à Château-Thierry, dans le cadre de sa formation BTS Service et Prestation du secteur sanitaire et social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la demande de congé de formation de Madame RICHARD Amélia.

6) Aide financière pour un BAFA

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de Mademoiselle HRYNYK Servane, qui effectue actuellement un service civique à la Bibliothèque jusqu'au 9 mai 2019.

Elle souhaite faire une formation pour obtenir son BAFA. Une aide de 300 € lui a été accordée par la DDCCS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui octroyer une aide de 248 € correspondant au solde à financer.

7) Prime de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle que la prime de fin d'année votée en 1989 et versée au personnel, a fait l'objet de diverses modifications au cours de ces dernières années.

Le 12 juin 2018, par délibération n° 35/2018, le conseil municipal a décidé une nouvelle fois de modifier la prime annuelle accordée aux agents communaux.

Suite aux différents contrôles de légalité, Monsieur le Maire fait lecture des courriers échangés avec la Sous-Préfecture.

Il explique, que l'institution de cette prime a été votée le 27 septembre 1989 (délibération n° 89/6506) et mise en œuvre après l'entrée en vigueur de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Cette délibération est de ce fait illégale.

Par conséquent, il convient d'abroger :

- La délibération n° 89/6506 du 27 septembre 1989
- La délibération n° 59/2015 du 02 juin 2015
- La délibération n° 99/2017 du 14 septembre 2017
- La délibération n° 35/2018 du 12 juin 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'abroger les délibérations énoncées ci-dessus.
(Cette délibération annule et remplace la délibération n°95/2018)

Monsieur le Maire devra abroger l'arrêté N°89/6470 du 27 septembre 1989.

8) Recensement de la population

Monsieur le Maire explique qu'un agent recenseur qui avait été recruté, n'a pas souhaité poursuivre sa mission d'agent recenseur sur le territoire communal du fait de sa nouvelle profession.

Il a été décidé, dans l'urgence, de nommer Mme Simon Corinne agent recenseur.

Madame SIMON Corinne sera rémunérée sur l'indice brut 348 et majoré 326 plus 10 % de congés payés.

Le Conseil Municipal accepte le recrutement de Madame SIMON Corinne.

Pour information, il y a eu un reclassement indiciaire au 01 janvier 2019, le salaire sera donc de 1 527,64 € brut – soit un indice brut 348 et majoré 326.

9) Plan de gestion Parcelle de la Colinette Classement Fôret Alluviale

Monsieur le Maire explique que la Commune d'Essômes sur Marne va devenir propriétaire par donation d'une zone humide considérée comme l'une des dernières forêts alluviales du Sud de l'Aisne au lieudit : « La Collinette ».

Le souhait de la commune étant bien sûr de préserver cette zone et de la développer sous forme de parcours pédagogique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal demandent la signature d'une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie pour une durée de 20 ans.

10) PLUi CARCT- Classement zones humides

Monsieur le Maire explique que lors de la révision du PLUi de la CARCT, il serait nécessaire de demander à la CARCT de classer le Lieudit : « La Collinette » en zones humides considérée comme l'une des dernières forêts alluviales du Sud de l'Aisne.

Un bornage doit avoir lieu le 28 février 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à faire la demande à la CARCT.

11) Convention 30 Millions d'Amis

Monsieur le Maire explique que la municipalité d'Essômes-sur Marne s'est rapprochée de la Fondation 30 millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20.000 individus en quatre ans.

La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur ci-dessus mentionnée.

Elle détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats errants sans propriétaire ou sans détenteur vivant sur le domaine public de la commune.

Cette convention constitue un accord entre les deux parties. Pour être effective, chaque intervention fait l'objet d'un bon de mission spécifique qui détermine l'expression des besoins ; la localisation et la date d'intervention, le montant de l'aide allouée par la Fondation 30 millions d'amis et sa validité.

Une nouvelle convention doit être signée avec l'association 30 Millions d'Amis, pour la stérilisation des chats errants sur la commune.

Cette année l'association ne prend plus en charge la totalité des frais de stérilisation, ils demandent aux communes de prendre en charge 50 % des frais. Il y aurait environ une cinquantaine de chats à faire stérilisés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident la stérilisation de vingt (20) chats sur le territoire communal, ce qui représente environ 700 € au frais de la commune.

14) Questions diverses

- Emplacement Musulmans au cimetière

Madame SAMAKÉ demande si un emplacement pour les personnes de profession Musulmane sera fait au cimetière nouveau. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection. Monsieur le Maire propose qu'il soit situé en bas à gauche près du Colombarium. Il pourrait être délimité par une haie. Ce ne sera pas obligatoirement un carré. A voir lorsque nous aurons des demandes.

- Plan de circulation au lotissement des Coquelicots

Madame SAMAKÉ demande s'il serait possible de revoir le plan de circulation au lotissement des Coquelicots car à certains endroits la circulation est difficile. Cela va être revu.

- Circulation au hameau du Thiolet

Monsieur le Maire explique les difficultés rencontrées par les habitants du hameau du Thiolet, vitesse excessive. Un courrier a été envoyé au Préfet afin de trouver une solution.

- Stop à Bascon

Il faut revoir le marquage du stop au hameau de Bascon, les gens ne le voient pas.

- Médailles du travail

La remise de médaille du travail, pour les employés de la Commune se fera le vendredi 1^{er} mars dans la salle Communale.

- Une IAT a été donnée à M. PERIER Cyril, Mme BERHOUMA Vanessa et M. BURLET Ghislain

- Monsieur FREUDENREICH explique que Madame BAILLY a demandé, suite à une altercation avec Monsieur GONTHIER, que celui-ci soit reçu par les élus. A ce jour rien n'a été fait.

- Monsieur le Maire explique que le recrutement de la remplaçante de Madame VERNEAU se fera le vendredi 24 janvier 2019. Il doit recevoir plusieurs personnes en entretien. Un courrier a été envoyé aux personnes qui avaient postulé et qui n'ont pas été retenues.

Le secrétaire de séance
Monsieur BOUCHÉ Jean-Yves

